



# Mobilité



*Crédit photo : Lumière.ch*

OBTENIR UNE VIGNETTE DE PARCAGE PROLONGÉ



**Quoi?**

Les automobilistes qui désirent stationner dans une rue sans l'utilisation d'un disque ou d'un horodateur, peuvent acquérir une vignette. Ces vignettes ne sont utilisables que dans certains secteurs de la ville.

## Comment?

En vous présentant au guichet de la police municipale, muni du [formulaire de demande de vignette](#).

La vignette vous sera remise immédiatement, contre paiement de l'émolument.

## Plus d'informations?

> Tout savoir sur les [parkings et zones de parcage](#)

## Service communal à votre disposition

Des doutes? Des questions? Merci de contacter la [police municipale](#).

TRANSPORTS PUBLICS - CARTES JOURNALIÈRES CFF



## Quoi?

La Ville, par l'intermédiaire de l'Office de tourisme, propose des cartes CFF journalières à prix réduit pour voyager dans toute la Suisse.

## Comment?

Rendez-vous sur le site de l'[Office du tourisme](#).

## Quoi?

Les vélos et scooters électriques, et même les vélos conventionnels propulsés à la force du mollet bénéficient tous d'une aide. Elle se monte à **30% du prix d'achat et est plafonnée à 600.-**. Il faut impérativement que vélos ou scooters coûtent au minimum 500.- et qu'ils soient achetés auprès d'un des concessionnaires de la ville. Cette aide est octroyée aux personnes physiques domiciliées à Sierre.

## Comment?

En complétant et nous faisant parvenir le [formulaire de demande d'aide financière pour l'achat d'un deux-roues](#), **avant tout achat**.

Une fois l'accord de subvention reçu de la Ville, transmettre dans un délai de 3 mois la facture originale et la preuve de paiement.

## Plus d'informations?

- > [Directive](#) concernant l'aide au financement pour l'achat d'un vélo ou e-scooter
- > Tout savoir sur le [paquet d'aides financières](#)

## Service communal à votre disposition

Des doutes? Des questions? Merci de contacter les [services techniques](#).

## Quoi?

La Municipalité offre 5% du prix d'achat d'un véhicule 100% électrique (propulsion hybride exclue) acquis auprès d'un des concessionnaires de la Ville, en première mise en circulation. L'aide est destinée aux personnes physiques et est plafonnée à 2500.-. Pour les exceptions, prière de consulter la directive ci-dessous.

## Comment?

En complétant et nous faisant parvenir, dans un délai de 3 mois à compter de la date d'achat, le [formulaire de demande d'aide financière pour l'achat d'un véhicule électrique](#), accompagné de la facture acquittée, de la preuve de paiement et d'une copie du permis de circulation du véhicule.

## Plus d'informations?

- [Directive](#) concernant l'aide au financement pour l'achat d'un véhicule automobile 100% électrique
- Tout savoir sur le [paquet d'aides financières](#)

## Service communal à votre disposition

Des doutes? Des questions? Merci de contacter les [services techniques](#).